

# VILLERS <sup>21</sup> infos

NOVEMBRE 2001

## PHOTO ALBUM...



25 ans du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims - 9 septembre 2001



Vendanges 2001 - fin septembre



Fête d'Halloween avec Familles Rurales - 31 octobre 2001

## LE MOT DU MAIRE

### Une équipe motivée

Lors du Villers Infos n° 20, je vous indiquais nos grandes orientations. Depuis 7 mois que le conseil municipal est en place, beaucoup de ces dossiers sont en cours actuellement, certains même inattendus, comme par exemple l'acquisition de l'immeuble situé 6 avenue de Champagne en vue de sa démolition afin de créer une ou plusieurs cellules commerciales (la boulangerie en priorité) et 4 à 5 logements à titre locatif.



*suite p. 2-->*

## SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b> .....	p. 1/2
<b>Le Conseil vous informe :</b>	
• Réunion du 28/06/01 .....	p. 2/3
• Réunion du 02/08/01 .....	p. 3
• Réunion du 31/08/01 .....	p. 3/4
• Réunion du 12/09/01 .....	p. 4
• Tri sélectif .....	p. 4
• Analyse d'eau du 31/03/01 .....	p. 5
• Collecte de verre : bilan .....	p. 5
<b>État Civil</b> .....	p. 3
<b>En différé du web</b> .....	p. 6
<b>Connaissance du patrimoine</b> .....	p. 7
<b>Mots Croisés</b> .....	p. 7
<b>Le coin des associations :</b>	
• L.A.S.A. ....	p. 8
• Familles Rurales .....	p. 8
• Les Sapeurs Pompiers .....	p. 9/10
• L'E.S.C.V.M. ....	p. 10/11
• Le club des Anciens .....	p. 11
• La Commanderie du Chardonay .....	p. 11
<b>Calendrier</b> .....	p. 12
<b>En bref</b> .....	p. 12
<b>Solution des Mots Croisés</b> .....	p. 12
<b>Image du passé</b> .....	p. 12

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.  
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>

## LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

La création de l'Association Famille Rurale pour laquelle la commune devrait apporter une aide financière pour le fonctionnement, dans un premier temps, d'un service de garde et de restauration, adressés aux enfants des classes primaires. Dans un autre registre, la création du columbarium sera reportée en 2002 pour des raisons d'ordre budgétaire. En effet, suite au sinistre que la commune a subi lors des orages de l'été dernier, nous avons dû modifier nos investissements. (Destruction du fossé en béton au lieu dit «les grands arbres», estimation de la reconstruction :180 000 F). Pour la réalisation de tous ces projets, j'ai à mes côtés une équipe motivée et dévouée, ceci est un atout formidable lorsqu'il faut se battre (le mot n'est pas trop fort) contre l'administration. J'ai une certaine inquiétude pour l'année 2002 avec l'instauration des 35 heures dans les services publics puisque peu d'emplois seront créés. Quelles conséquences pour nos collectivités ! Plus de délais, donc plus de patience ! A voir...

Par rapport aux événements du 11 septembre dernier (attentats aux États-Unis), le conseil municipal a voulu marquer, symboliquement, son soutien aux familles des victimes par une minute de silence, lors de sa dernière réunion. Certaines remarques m'ont été formulées à propos des barrières de sécurité devant la Mairie. Comme vous pouvez le voir à travers les media, le plan vigipirate renforcé a été instauré ces dernières semaines. Cela se manifeste pour notre commune par la protection et la surveillance des lieux publics, comme la loi nous l'impose.

Mais je ne voudrais pas finir ce «mot du maire» sur une note pessimiste. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé, en fonction de leur possibilité, à l'embellissement de notre village (achat et entretien de fleurs pour les bacs mis à leur disposition). Je remercie également le comité des jeunes pour la rénovation du pressoir au lieu dit «Le fossé Roger » sans oublier nos jeunes de fête qui ont su organiser la fête de notre village dans un esprit convivial. Tous ces gestes montrent bien l'attachement des habitants à leur commune et à leur patrimoine, afin de vivre dans un cadre de vie de plus en plus agréable. J'espère que cette expression sera la même pour les décorations des rues en vue des fêtes de fin d'année.

## LE CONSEIL VOUS INFORME

### RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### • SÉANCE DU 28 JUIN 2001

##### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- vote et approuve le Compte administratif 2000 du Lotissement qui se solde par un déficit de 94 599.00 F  
EXPLOITATION : + 85 993.20 F  
INVESTISSEMENT : - 180 592.20 F

- vote et approuve le Compte administratif 2000 du service des eaux qui se solde par un excédent de : 157 400.69 F  
EXPLOITATION : + 97 210.72 F  
INVESTISSEMENT : + 60 189.97 F

- vote et approuve le budget supplémentaire 2001 du service des eaux, après affectation du résultat ,qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :  
EXPLOITATION : 97 210.00 F  
INVESTISSEMENT : 60 189.00 F

- vote et approuve le Compte administratif 2000 de la Commune qui se solde par un excédent de 473 994.25 F  
FONCTIONNEMENT : + 1 050 606.02 F  
INVESTISSEMENT : - 576 611.77 F

- vote et approuve le budget supplémentaire 2001 de la Commune, après affectation du résultat , qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :  
FONCTIONNEMENT : 517 672.00 F  
INVESTISSEMENT : 1 755 612.00 F

- décide de contracter les prêts suivants :  
financement des travaux de voirie lotissement et de la restaura-

tion de la toiture de la salle polyvalente :

- prêt à moyen terme de 420 000 F en 10 ans à capital constant et prêt à court terme de 80 000 F en 2 ans pour le financement de la T.V.A. financement de l'achat du bâtiment commercial sis Avenue de Champagne :  
- prêt à moyen terme de 500 000 F en 15 ans.

- approuve le projet d'aménagement du Cimetière, invite le Maire à solliciter des devis pour la réalisation de ces travaux comprenant la démolition partielle et la reconstruction d'un mur avec création d'un columbarium et d'un parking de 5 places avec local poubelles. Il habilite le Maire à signer la demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire.

- approuve le projet de construction d'un hangar à matériel près de la station d'épuration, invite le Maire à contacter un architecte pour l'élaboration des plans nécessaires à la demande de permis de construire et habilite le Maire à signer la demande de permis de construire.

- ne donne pas suite à la demande d'achat de la parcelle section G N° 640 lieudit 'Au dessus des Oies' par Monsieur TCHAO et Madame THOMAS considérant que cette parcelle sert au stationnement des exploitants riverains.

- décide d'intégrer Madame COLLARD, Maire de BILLY LE GRAND, dans la Commission des Eaux.

- autorise le Maire à se renseigner pour faire effectuer une étude concernant les effluants viticoles.

-invite le Maire à solliciter des devis pour le curage des mares.

-prend connaissance du devis de peinture de la station de

## LE CONSEIL VOUS INFORME

pompage et des bassins d'un montant de 30 624.47 F T.T.C. et décide d'attendre un second devis avant de statuer.

- est informé que, compte-tenu de l'arrêt de l'agent d'entretien, l'Entreprise BRIO est intervenue sur toute la Commune pour la remise en état des espaces verts.

- propose que deux délégués de la Commune siègent au sein de l'Association FAMILLE RURALE qui vient de se créer, Madame BAZIN et Monsieur LOISEAU représenteront la Commune.

- émet un avis favorable aux demandes des Institutrices lors du dernier conseil d'école : achat de matériel, changement des rideaux de la classe de Madame GHARAEI, poursuite des sorties piscines, branchement informatique à mettre en conformité, abonnement INTERNET, et allocation d'une somme de 5000 F pour le projet de fresque murale.

### SÉANCE DU 2 AOÛT 2001

#### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide des virements de crédits sur les comptes de l'exercice 2001.

- décide de prévoir la réalisation de travaux dans le chemin des Bobelins pour l'année 2002 et invite le Maire à solliciter une étude auprès de la D.D.E. en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire pour la demande de subvention D.G.E. 2002.

- décide de la réfection des vitraux de l'Église suivant devis de M. Bruno PIGEON, maître-verrier d'un montant de 60 467,51 F T.T.C. Dépense prise en charge par l'assurance au titre des dommages tempête de décembre 1999.

- décide de retenir l'Entreprise PINTAUX de PRUNAY pour les travaux de captage des eaux du chemin de la gare, du chemin des Bobelins et du cimetière militaire pour un montant total de 27 635,97 F T.T.C.

- décide le curage de la mare des Grands Arbres pour un montant de 10 106,20 F T.T.C.

- Décide de faire effectuer la réfection de la gaine de la salle de bar par l'Entreprise LECQ pour un montant total de 2344,16 F T.T.C.

- Décide d'accepter les démissions de MM. PAQUAY PIERRE-EMMANUEL et JEAN-BAPTISTE, Sapeurs première classe du Corps des Sapeurs Pompiers de VILLERS MARMERY.

- approuve, suite aux négociations entre Monsieur le Maire et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la prise de poste dans les écoles, suite à mutation, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2001, de Madame DEON, A.T.S.E.M., ceci dans le cadre d'un temps partiel, pour

### ÉTAT CIVIL

(du 05/07/01 au 16/11/01)

#### • Ils nous ont quitté...

M. KRANTZ Pierre, le 24/07/01

Mme HAUTEM CONCÉ Marguerite, le 16/08/01

M. HOSCHOWSKY Michel, le 28/09/01

#### • Naissances

LEMOT Mathis, le 29/06/01

GABRIEL Clément, le 11/07/01

JACOB Julie, le 03/08/01

MOLIN César, le 11/08/01

HERPET Marine, le 08/11/01

27h50 de travail effectifs pendant la période scolaire, rémunérées sur la base de 22h30 annuelles.

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2001

#### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- procède à l'élection des Membres Propriétaires de la Commission Intercommunale d'aménagement foncier :  
Se sont portés candidats, les Propriétaires suivants :

M. BEAUFORT ROGER

M. CHEMINON PASCAL

M. BOUTILLEZ GASTON

M. DAIRE ROBERT

Ont obtenu, au premier tour de scrutin :

M. BOUTILLEZ GASTON : 15 voix

M. CHEMINON PASCAL : 14 voix

M. BEAUFORT ROGER : 13 voix

M. DAIRE ROBERT : 1 voix

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'eux, sont élus par le Conseil Municipal :

Membres titulaires :

M. BOUTILLEZ GASTON

M. CHEMINON PASCAL

Membre suppléant :

M. BEAUFORT ROGER

- approuve le règlement intérieur arrêté par le Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers volontaires de la Commune lors de la réunion du 29 Juin 2001.

- décide la suppression de la Caisse des Ecoles compte-tenu que celle-ci n'a plus d'existence connue depuis de nombreuses années et sollicite de Monsieur le Receveur de la Commune la réintégration du reliquat de 187,20 Francs dans le budget de la Commune.

- Décide de faire procéder au démontage et stockage sur place des canivaux le long du Fossé des grands Arbres

## LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

suivant devis établi par l'Entreprise COLAS d'un montant de 42 000 F H.T. Les travaux de réinstallation seront effectués en 2002 compte-tenu des différentes dépenses déjà engagées.

- approuve le contrat d'abonnement pour la vérification périodique réglementaire triennale des installations électriques de la salle polyvalente compte-tenu des obligations imposées par la Commission de Sécurité.

Afin de pouvoir prévoir les engagements budgétaires nécessaires à la mise en conformité des autres bâtiments non soumis au passage de la Commission de Sécurité, demande qu'une vérification soit effectuée pour le Bâtiment MAIRIE-ECOLE et pour l'ÉGLISE et invite le Maire à solliciter une proposition de contrat pour le bâtiment MAIRIE-ECOLE.

- prend acte qu'à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2001, la Commune est rattachée au Centre d'Apport Volontaire de TRÉPAIL dont les horaires sont les suivants :

du 1<sup>er</sup> AVRIL au 31 OCTOBRE :

Mercredi de 14 H à 18 H

Samedi de 8 H à 12 H

du 1<sup>er</sup> NOVEMBRE au 31 MARS :

Mercredi de 13 H à 17 H

Samedi de 9 H à 13 H

Il n'y aura plus de dépôt de benne à monstres.

- décide l'achat d'un panneau d'affichage pour l'Église

- 2 jours au moins seront prévus avec une grue pour le chargement de la craie et le passage du bull afin de refaire les chemins avant les vendanges. Un appel sera fait aux vignerons disponibles.

- prend acte, suite à différentes remarques sur l'entretien du cimetière, que celui-ci a été traité au desherbant les 29 juin et 28 Août 2001.

### SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2001

#### Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide d'aménager les locaux de la salle polyvalente en vue de la création d'un service de restauration et de garde.

- adopte le projet de budget prévisionnel de l'Association FAMILLES RURALES qui prévoit une participation de la Commune aux frais de fonctionnement sur la base de 30 000 F.

- décide de créer un nouveau programme de travaux pour l'aménagement de la salle polyvalente et d'effectuer les virements de crédits nécessaires pour les travaux et l'achat de mobilier.

- décide d'instaurer un régime indemnitaire à l'A.T.S.E.M. au titre des I.H.T.S. (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

- donne son accord pour le retrait des communes adhérentes à la Communauté de Communes VESLE-MONTAGNE DE REIMS et l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de la Région de VERZY.

- prend acte qu'une enquête publique parcellaire permettant de définir exactement les biens à acquérir pour la réalisation de la ligne du T.G.V. sera ouverte du 24 Septembre au 24 Octobre 2001. La commune est propriétaire de deux terrains concernés par l'emprise. Il y aura lieu de vérifier ces éléments et de répondre au questionnaire.

- invite le Maire à envoyer un courrier aux propriétaires de chiens qui divaguent sur la Place de la Mairie à la suite de plaintes des parents concernant les déjections canines intempestives à la sortie de l'école.

Le Maire

### TRI SÉLECTIF : CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE DE TRÉPAIL

Attention : les horaires de la déchetterie de Trépail ont été revus :

À compter du 2 novembre 2001, elle sera ouverte :

- LE LUNDI, DE 14H À 18H

- LE MERCREDI DE 9 H À MIDI

- LE VENDREDI DE 9 H À MIDI

- LE SAMEDI DE 9 H À MIDI

Sur le document que vous avez reçu dans les foyers, le samedi matin ne figurait pas

### MON BEAU SAPIN...

Le sapin communal sera décoré à l'emplacement habituel par les enfants de l'école le samedi 15 décembre au matin.

La place de la Mairie sera décorée par les plus petits.

Dans les quartiers, l'allumage des guirlandes est prévu du 8 décembre au soir au 7 janvier au matin : le matin de 6h30 à 8h30 et le soir de 17h à 23h.

Les guirlandes resteront allumées toute la nuit au réveillon de la Saint Sylvestre ainsi qu'à celui du nouvel an.



# LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

ANALYSE DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 31 MARS 1999 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
<b>CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>			
Turbidité néphélométrique	0,42	NTU	<2
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>			
pH à 20° C	7,25	unité pH	6,5 <n<9
Titre alcalimétrique complet	24,6	°F	
Titre hydrotimétrique	37,9	°F	
<b>MINÉRALISATION</b>			
Conductivité à 20° C	676	µS/cm	
<b>PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>			
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	<0,5
Nitrates (en NO3)	<b>52</b>	mg/l	<50
Nitrites (en NO2)	0	mg/l	<0,1
<b>PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Bactéries aér. revivifiables à 22° -72h	<b>&gt;200</b>	n/ml	
Bactéries aér. revivifiables à 37° -24h	<b>4</b>	n/ml	
Coliformes thermotolérants / 100 ml-ML	0	n/100 ml	
Coliformes totaux / 100ml-ML	0	n/100 ml	
Spores bact. anaér. sulfito-réd. / 20ml	0	n/20 ml	
Streptocoques fécaux / 100ml-ML	0	n/100 ml	
<b>MÉTABOLITES DES TRIAZINES</b>			
Atrazine déséthyl	<b>0,145</b>	µg/l	<0,1
Atrazine-déisopropyl	0,065	µg/l	<0,1
<b>PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES</b>			
Terbuméton déséthyl	<b>0,285</b>	µg/l	<0,1
Terbuthylazine déséthyl	<b>0,13</b>	µg/l	<0,1
<b>PESTICIDES DIVERS</b>			
Ethofumésate	<0,025	µg/l	<0,1
<b>PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS</b>			
Dinoseb	<0,025	µg/l	<0,1
Dinoterbe	<0,025	µg/l	<0,1
Ioxynil	<0,025	µg/l	<0,1
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>			
Atrazine	0,065	µg/l	<0,1
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,1
Desmétryne	<0,025	µg/l	<0,1
Pendiméthaline	<0,025	µg/l	<0,1
Prométhrine	<0,025	µg/l	<0,1
Propazine	<0,025	µg/l	<0,1
Secbuméton	<0,025	µg/l	<0,1
Simazine	0,045	µg/l	<0,1
Terbuméton	0,070	µg/l	<0,1
Terbuthylazin	0,095	µg/l	<0,1
Terbutryne	<0,025	µg/l	<0,1
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>			
Flusilazol	<0,050	µg/l	<0,1
<b>PESTICIDES URÉE SUBSTITUÉES</b>			
Chlortoluron	<0,050	µg/l	<0,1
Diuron	0,065	µg/l	<0,1
Isoproturon	<0,025	µg/l	<0,1
Linuron	<0,025	µg/l	<0,1
Métabenzthiazuron	<0,050	µg/l	<0,1
Néburon	<0,025	µg/l	<0,1

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES SANITAIRES (Mme Danièle DENYS / D.D.A.S.S Châlons) :

Le résultat des prélèvements révèle une qualité d'eau suspecte par rapport aux valeurs guides réglementaires en ce qui concerne les paramètres microbiologiques testés. La présence de bactéries revivifiables n'est pas de nature à porter préjudice à la santé publique, mais L'EAU ET L'INSTALLATION SONT À SURVEILLER.

Par ailleurs, ce résultat indique également une qualité d'eau non conforme aux exigences réglementaires pour les paramètres physico-chimiques testés. L'eau présente une teneur en NITRATES supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

Elle peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

Concernant le problème des Nitrates et des Pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.

La teneur en ATRAZINE-DÉSÉTHYL, TERBUMÉTON-DÉSÉTHYL maximale fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées (Décret n° 89-3 modifié du 3 janvier 1989). L'eau reste utilisable pour les usages sanitaires et la consommation humaine, en effet, le total des substances mesurées n'atteint pas les 2µg/l préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le suivi reste maintenu pour cette année. Concernant le problème des pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.



## LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)



L'A.R.E.R.S. nous a communiqué les résultats de la collecte de verre au profit de la recherche sur le cancer pour l'année 2000 :

Pour l'ensemble du département :	
- Tonnage apport volontaire :	13 766,28
- Tonnage porte à porte :	2 336,66
- Tonnage verre blanc :	67,84
	-----
- Tonnage total :	16 170,78
- Nombre d'habitants :	566 105
- Ratio annuel en kg/hab.	<b>28,56</b>

La contribution du département de la Marne pour la recherche sur le cancer, sur la base de 14 F la tonne, se monte à :  
**226 391 F**

À titre indicatif, le ratio annuel en kg/habitant pour la commune de Villers Marmery est de :  
**45,11**

## DU NOUVEAU SUR LE SITE WEB...

Le site communal bouge :  
Depuis peu, vous y trouverez :

- des photos des vendanges 2001



- un moteur de recherche interne : pour retrouver facilement une information. Essayez avec le mot "vendanges" et vous verrez...

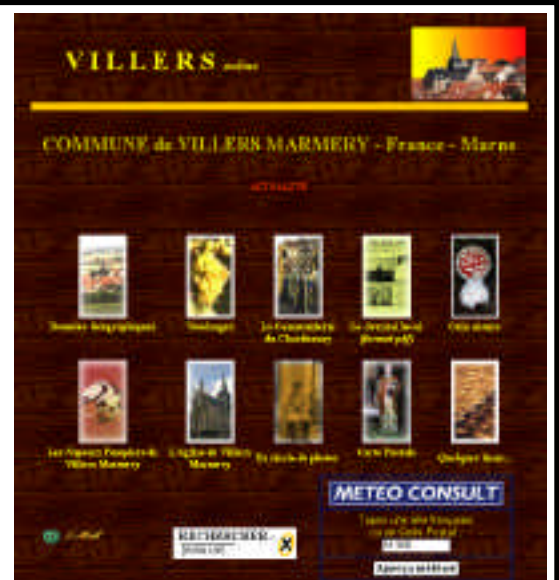


- un service météo.
- Cliquez sur le bouton "Aperçu" pour voir les prévisions locales sur 5 jours...

Nous recherchons des idées nouvelles pour enrichir le site communal...  
Que vous soyez "branché Internet" ou pas, que vous ayez 4 ou 99 ans, vos suggestions seront les bienvenues.

Une soirée de présentation du site sera organisée au début de l'année 2002, salle polyvalente.

Une affiche chez les commerçants vous précisera la date...



## CONNAISSANCE DU PATRIMOINE : Jules Émile LEGRAS

**Jules Émile LEGRAS** naquit à Villers-Marmery, dans la Marne, le 15 mai 1844, d'une famille de vigneron dont il fut le seul enfant. Son père mourut quand il était encore en bas âge et sa mère, demeurée seule, trouva un concours précieux dans l'accomplissement de sa tâche d'éducatrice auprès du frère de son mari, Jean-Baptiste Legras, notaire à Vandières, esprit cultivé, ami des lettres et de l'histoire, qui prit plaisir à développer les heureuses dispositions de l'enfant si bien doué et déjà avide de s'instruire.

Ce fut sous la direction de cet oncle, aimé comme un père, que le jeune Émile commença ses études latines, et bientôt vers sa douzième année, il allait, sur son désir, les continuer au Petit Séminaire de Reims pour les couronner plus tard par la conquête du diplôme de bachelier, encore assez rare à cette époque. Ses études terminées au grand Séminaire, il fut ordonné prêtre par le cardinal Gousser, le 22 mai 1869.

Au mois d'octobre de cette même année, il fut nommé professeur de la classe de sixième au petit Séminaire de Reims.

Plus tard, Mgr Langénieux l'envoya préparer sa licence es-lettres à l'école des Carmes. Un an après il revenait à Reims, son diplôme en poche. Il retourna au petit Séminaire où une chaire d'humanité lui fut confiée. Il occupa celle-ci sept années durant.

En 1887, il partit à Rome avec le titre de chapelain de Saint-Louis des Français pour y poursuivre ses études. Il y resta un an.

En septembre 1895, Mgr Langénieux le nomma curé de Sainte-Geneviève et, fait chanoine honoraire, il devint également secrétaire du comité diocésain, chargé de l'organisation des fêtes du XIV<sup>ème</sup> centenaire du baptême de Clovis.

L'année suivante, le 28 octobre 1896, il fut nommé à la cure de Notre-Dame de Givet et, trois ans plus tard, il revenait à Reims et remplaçait à la cure de Saint-Jacques, le chanoine Butot.

Le prêtre instruit, ami de l'histoire et de l'art qu'était M. Legras

aimait d'un amour de prédilection l'antique église confiée désormais à sa garde : il y entreprit bientôt d'utiles travaux destinés à renforcer la charpente du clocher, à restaurer le mur du collatéral nord et à rendre leur transparence aux verrières encrassées par la poussière et la fumée.

En 1903, il fut élu membre titulaire de l'Académie de Reims, à laquelle avaient appartenu, au même titre, ses deux prédécesseurs immédiats, Mgr Jacquenet et M. le vicaire général Butot. La même année, il créa un bulletin paroissial : l'Écho de Saint-Jacques dont le premier numéro porte la date du 1<sup>er</sup> avril 1903.

Après tant d'années de rudes labeurs d'apostolat et d'une vie sacerdotale exemplaire, l'abbé Legras méritait une retraite paisible. En juin 1913, presque septuagénaire, il fut nommé chanoine titulaire et aumônier de la communauté réparatrice.

Mais bientôt ce sera la "drôle de guerre", au cours de laquelle, il eut la douleur de perdre tout son mobilier, dans son logis de la rue Saint-Symphorien, lors de l'incendie du 19 septembre 1914 dont la plus grande victime fut la célèbre cathédrale des sacres.

Il se retira à Paris et s'occupa activement des réfugiés rémois, avant que la cécité ne l'atteigne et le condamne à un repos complet. Il s'installa alors au Parc Saint-Maur, puis à Thiais, dans la propriété d'un de ses parents. Mais, sa maladie s'aggravant, il dut demander son admission dans la maison (fondée par Madame de Chateaubriand) destinée aux prêtres infirmes du clergé de Paris et connue sous le nom d'infirmerie Marie-Thérèse.

Ce fut là, dans cette institution qu'il rendit son âme à Dieu le 17 mai 1928.

Selon son désir, le corps du chanoine Legras fut ramené à Reims pour y être déposé dans l'enclos réservé aux membres du chapitre métropolitain, après un service célébré à la cathédrale, le 21 mai 1928.

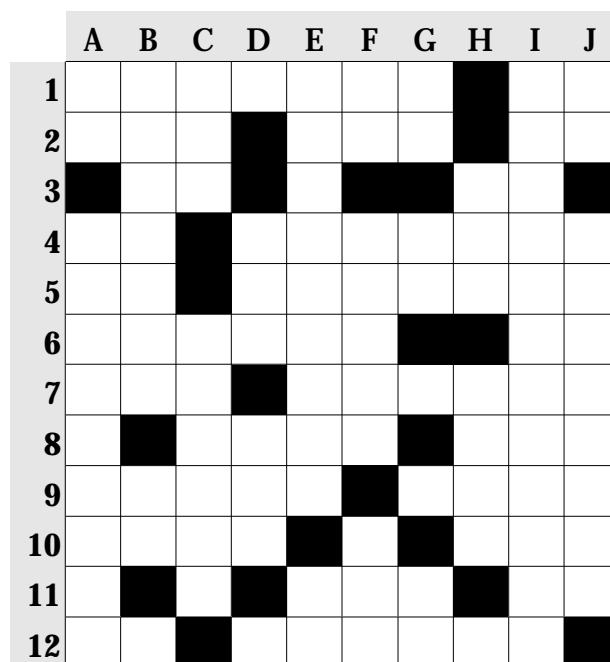
## MOTS CROISÉS

### Horizontalement

- Devise de tout pays. Arbuste
- Vieux loup. Avant le franc. Interjection enfantine.
- Pronom. Note.
- Nouvelle technologie. De banque.
- Accuse réception. Souplesse.
- Lourd. En matière de.
- Vieille armée. Richesse.
- Greffé. Fin.
- Nouvelle monnaie. Obscur.
- Ornements. Partie de charrue.
- Morgane. Venu.
- Sigle. Actuels.

### Verticalement

- Mille cinquante. Pièces de vingt francs.
- Taons. Ultraviolet.
- Dévêtue. Cubes.
- Brevet d'apprentissage agricole. Possessif.
- Papier monnaie. Abréviations.
- Déesse. Unité. Roue.
- Article étranger. Consonne double. Adverbe.
- Roumaine. Revers d'étoffe.



- Étourderies.
- Note. Gallo-romaine.

### • L'A.S.A.

Lors de l'Assemblée Générale du 13 avril dernier, je vous annonçais le début des travaux pour la fin 2001. Malheureusement notre ancien ministre de l'environnement a modifié, avant de quitter son poste, l'article 10 de la loi sur l'eau et plus particulièrement les demandes d'autorisation pour l'aménagement hydraulique. (Articles L 214.1 à L 214.6 du code de l'environnement) En conséquence, notre dossier doit être à nouveau soumis à une enquête publique avec rapport d'un commissaire enquêteur. Ensuite, tous ces éléments devront être examinés par la Commission d'hygiène et de sécurité. Celle-ci devra émettre un avis favorable pour que nous puissions enfin lancer les appels d'offres auprès des entreprises et démarrer les travaux. Une nouvelle importante malgré tout : nous avons, à ce jour, la confirmation de l'aide financière du Conseil Général de la Marne, de l'agence de l'eau Seine Normandie et du C.I.V.C. soit près de 4 835 085 F sur les 10 200 000 F prévus dans la première tranche de travaux. Suite à ce retard, qui nous a été imposé, les membres du Syndicat ont décidé de reporter l'appel des cotisations 2001 pour le mois de décembre 2001.

*Laurent Longis*

### • FAMILLES RURALES DE VILLERS MARMERY

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de l'association "Familles Rurales de Villers Marmery". Pourquoi cette création ? Elle permettra la mise en place d'une structure d'accueil périscolaire avec restauration et répondra ainsi à la demande exprimée par les familles de la commune en matière de garde et de restauration pour les enfants de l'école.

Cette structure d'accueil débutera à la rentrée de janvier 2002. Elle permettra d'accueillir les enfants dès 7h le matin et jusque 18h30 le soir avec possibilité de restauration le midi. L'accueil périscolaire se déroulera dans les locaux de l'école, les études assurées jusqu'à présent par les institutrices seront toujours maintenues à titre gratuit. Les repas seront quant à eux servis à la salle polyvalente.

Il est prévu également des mercredis après-midi récréatifs avec des activités diversifiées (manuelles, sportives et culturelles)

EN MATIÈRE DE TARIFS LES PRIX RETENUS SONT LES SUIVANTS :

- 1.7€ (11,15F) l'heure de garde pour les enfants relevant du régime de la C.A.F.
- 2€ (13,12F) l'heure de garde pour les enfants relevant des autres régimes.
- 5.3€ (34,77F) le forfait repas + garde du midi, C.A.F.
- 5.6€ (36,73F) le forfait repas + garde du midi, autres régimes.
- 4.6€ (30,17F) les mercredis récréatifs, tous régimes.
- 34,3€ (225F) la semaine de centre aéré, C.A.F.
- 38€ (249,26F) la semaine de centre aéré, autres régimes.
- 20€ (131,19F) carte d'adhésion annuelle par famille pour bénéficier des services de l'association "familles Rurales".

Les frais de garde engagés par les familles pourront

prétendre à la réduction d'impôts de 25% (pour les enfants de moins de 7 ans).

Afin de répondre à vos interrogations et de mieux vous servir, nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes le **mardi 4 Décembre à 20H30**. Nous vous présenterons la directrice qui sera embauchée pour accueillir vos enfants. Nous profitons de ce Villers Infos pour passer une offre d'emploi en ce qui concerne le second poste à pourvoir.

Notre association a déjà fait des heureux l'après-midi du 31 Octobre en organisant sa fête d'**HALLOWEEN**. Soixante-neuf enfants sont venus nous rejoindre à la salle des fêtes pour participer à divers ateliers : maquillage, fantômes et vampires en plâtre à peindre, jeux de société sur le thème d'Halloween. Tout ceci suivi d'un goûter, d'un défilé à travers notre village, et bien sûr du partage des bonbons. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues nous aider. Conclusion : c'est une expérience à renouveler.

En vous remerciant de votre confiance et restant à votre entière disposition, nous accueillerons vos enfants avec un grand plaisir.

*Les membres du conseil d'administration*

#### **Membres du conseil d'administration :**

Mme Valérie LUANS-PRÉSIDENTE.  
Mlle Isabelle FOURNET-VICE-PRÉSIDENTE.  
Mme Nathalie RAD-TRÉSORIÈRE.  
Mme Catherine BERRANGER-SECRÉTAIRE.  
Mme Magali BAZIN - CONSEILLÈRE MUNICIPALE.  
M. Jean-Michel LOISEAU-CONSEILLER MUNICIPAL  
M Hugues FOURRÉ.  
Mme Sylvie COURTAUX.  
Mme Isabelle PUTAUD.



## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

### • LES SAPEURS POMPIERS

#### COMMENT DEVENIR SAPEUR POMPIER ET POURQUOI PAS VOUS ?

Devenir Sapeur Pompier, un choix de vie que des milliers de jeunes adultes souhaitent réaliser. Ce métier fascine, émerveille. En tout cas, il ne laisse pas indifférent. Venir en aide et parfois sauver des personnes, s'investir dans des missions liées au sauvetage des biens et à la protection de l'environnement sont des objectifs que beaucoup se fixent. Mais comme toutes les activités, cela ne s'improvise pas.

#### MISSION :

Les Sapeurs Pompiers ont vocation à participer à l'ensemble des missions dévolues aux services d'incendie et de secours. Ils concourent notamment :

#### • aux actions :

- de prévention.
- de prévision.
- de formation.

#### • aux opérations de secours que requiert en toutes circonstances la sauvegarde :

- des personnes.
- des biens.
- de l'environnement.

#### LES VOLONTAIRES :

85 % des Sapeurs Pompiers, soit 200 000 en France sont des volontaires qui démontrent chaque jour que dévouement, solidarité et altruisme ne sont pas des vains mots.

Souscrire un engagement d'une période de 5 ans, tacitement reconductible, pour vivre un engagement quotidien au service des autres, en marge de son métier, de ses études, tout en tenant compte de sa vie de famille.

#### Conditions :

- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus.
- Etre apte physiquement. (Examen médical et épreuves sportives)
- Jouir de ses droits civiques.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- Suivre une formation initiale déterminée.

#### LES PROFESSIONNELS :

15 % des Sapeurs Pompiers, soit 30 000 en France pour vivre "la passion de l'urgence" au quotidien.

#### Conditions :

- Posséder la nationalité française.
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
- Epreuves physiques et sportives éliminatoires.
  - Natation 50 m nage libre 1 mn maxi / homme - 1 mn 15 maxi / femme
  - Endurance cardio-respiratoire.
  - Endurance musculaire-abdominale.
  - Endurance musculaire des membres supérieurs.
  - Souplesse.
  - Vitesse et coordination.
- Jouir de ses droits civiques.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national

#### SAPEUR POMPIER PROFESSIONNEL DE 2<sup>ème</sup> Classe (Non officier)

- Etre âgé de 17 ans au moins et 24 ans au plus.
- Etre titulaire du brevet d'étude du premier cycle du brevet des collèges, ou de l'un des titres ou diplômes homologués au niveau 5.
  - ou
- Etre sapeur pompier volontaire.
- Justifier 3 ans de services effectifs au moins en cette qualité ou en qualité de Jeune Sapeur Pompier, et avoir acquis la formation initiale d'aptitude de Sapeur Pompier Volontaire de 2<sup>ème</sup> classe ou une

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

- formation équivalente.
- Réussir les épreuves écrites et orales d'admission.

### LIEUTENANT DE SAPEUR POMPIER PROFESSIONNEL (officier)

- Etre âgé de 29 ans au plus.
- Etre titulaire au moins de l'un des titres ou diplômes de niveau 2 ou homologué à ce niveau. (Bac + 3)
- Réussir les épreuves écrites et orales d'admission.

### LES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Participer aux activités des sections de Jeunes Sapeurs Pompiers en rejoignant un groupe animé et encadré par des Sapeurs Pompiers professionnels et volontaires.

- But :
- Initiation au secourisme.
  - Initiation à la lutte contre l'incendie.
  - Acquisition de la discipline et du civisme.
  - Pratique du sport.
  - Participation aux manœuvres, rassemblements et à des compétitions.
  - Obtention du brevet de Jeune Sapeur Pompier.
  - Possibilité d'être affecté dans un service d'incendie et de secours dès l'âge de 18 ans en bénéficiant de la formation initiale du Sapeur Pomper Volontaire.

- Conditions :
- Etre âgé de 10 à 12 ans au moins. (Suivant les Centres)
  - Etre apte physiquement. (Examen médical et épreuves sportives)
  - Jouir de ses droits civiques.
  - Suivre une formation initiale déterminée.

### ECHOS DES CEREMONIES DU 14 JUILLET 2001

Malgré la pluie matinale, la commémoration a été réhaussée cette année par la présence de la section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Reims, entourée de leurs moniteurs et de leur Chef, le Capitaine Didier FOUQUET.

Aussitôt les honneurs au drapeau, le Maire Laurent LONGIS et le Capitaine FOUQUET ont élevé :

- au grade d'adjudant Chef l'adjudant Louis HAUTEM.
- au grade de Sergent Chef le Sergent Michel LONGIS.
- au grade de Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe les Sapeurs Rémy et Emilien HAUTEM.

Suite à l'incorporation au Centre de Première Intervention de Villers Marmery, les Sapeurs Anthony CHATILLON, Nicolas CHATILLON et Maxence LONGIS ont reçu leur casque F1 justifiant leur qualification de Sapeur Pompiers.

Représentant le Ministre de l'intérieur, l'Adjudant Chef Christian TREVET du Centre de Secours Principal de Reims a épinglé la médaille d'honneur des Sapeurs Pompier Or à l'Adjudant Chef Alain HAUTEM pour ses 30 années de service.

Sous le rythme de la fanfare " La printanelle " un défilé à travers les rues du village entrecoupé par les dépôts de gerbes au monument aux morts et au cimetière militaire, précéda le vin d'honneur servi à la salle polyvalente. Après les allocutions de chacun, des cadeaux ont été offerts au Chef de Corps.

### DATE À RETENIR:

- Le 10 Novembre 2001 Manœuvre annuelle des écoles.
- Le 8 Décembre 2001 Fête de la Sainte Barbe.

(Toute la population est invitée à la cérémonie religieuse de 18 h 00 précédant le vin d'honneur servi à la salle polyvalente. Il est possible à tous de participer au banquet de la soirée.)

Pour des informations complémentaires, renseignez-vous auprès du Chef de Corps.

*Adjudant Chef, Alain HAUTEM  
4 Rue des Grandes Vignes*

### • L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 19 septembre 2001.

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

Le nouveau bureau se compose ainsi :

- présidente : Mme MALOT C.
- vice-présidente : Mme DAYER J.
- trésorier : Mr BERNARD E.
- secrétaire : Mme PRZYGONSKI V.

Toute l'équipe vous attend nombreux au loto annuel qui aura lieu de dimanche 25 novembre 2001 à la salle polyvalente.

### • LE CLUB DES ANCIENS

Le Club des Anciens de Villers-Marmery a vu le jour en 1983 à l'initiative et sous l'impulsion de son actuel Président, Monsieur Claude Delabarre, qui en est toujours l'animateur.

Le Club est administré par un Comité de 9 membres (Président inclus) et tient chaque année son Assemblée Générale fin novembre.

Au sein du Club, diverses activités regroupent adhérents et amis : galette des rois, thé dansant, participation à la fête des fleurs, séances de diapos sur les voyages organisés par le Président, informations sur les voyages prévus, après-midi du jeudi où les amateurs de jeux de sociétés et de conversation se réunissent à la Salle des Fêtes.

De plus, à l'issue de l'Assemblée Générale, les présents et les amis venus les rejoindre prennent la coupe de l'amitié et partagent (avec modeste participation) un repas de qualité suivi d'un bal très apprécié.

Fin 2001, le Club prépare une soirée (bal-choucroute) avec les prestations d'un des meilleurs traiteurs.

La cotisation annuelle, inchangée dans un souci d'accueil, apparaît aisément consentie par les personnes intéressées.

Rappelons que l'âge minimal d'entrée au Club est de 55 ans.

Cependant, une ombre à ce tableau : la relève (le renouvellement des adhérents) ne se fait pas comme espéré. Les années passent et peu à peu nous quittent les plus anciens adhérents (décès, âge, état de santé, départ, ...).

Nous aimerions que les habitants de Villers-Marmery s'intéressent au Club et n'hésitent pas à s'y inscrire. Ils y trouveront accueil, amitié et distractions, si bons pour le moral et remèdes à la solitude.

*Le Président*

### • LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY

L'association a eu le plaisir de participer à plusieurs manifestations organisées par d'autres confréries ; Ainsi au mois de mai, plusieurs membres se sont déplacés à Charly sur Marne (02) pour assister au Chapitre de la Confrérie du Pinot Meunier le 19 mai. C'est le 26 mai qu'entourés de la Commanderie des Sabres d'or de et la Commanderie d'Ambonnay, ils assistaient à la Foire de Reims. Fin mai, des représentants de la Commanderie se rendaient au chapitre des gastronomes des châteaux des vallées de Loire et vallée du Loir à Chambord. Cérémonie au cours de laquelle Mme Brassart Jeanine fut intronisée. Le Lundi de Pentecôte, sous une chaleur torride c'est à Roanne que notre village représenté par seize membres de la commanderie a présenté la qualité des raisins de son terroir. Le 23 juin à l'occasion de son Chapitre, la Commanderie du Chardonnay de Villers Marmery a reçu de nombreuses confréries. Lors de la cérémonie, notre parrain M. Pierre BONTE, journaliste célèbre pour son amour du patrimoine et de la gastronomie française, a eu le plaisir et l'honneur de procéder à l'intronisation d'un maire. Celui qui eu l'habitude pendant de nombreuses années à la radio de commencer ses émissions d'un joyeux " bonjour, monsieur le maire " a pour la première fois nommé notre maire, M. Laurent Longis, Ambassadeur de la Commanderie. De nouveau, la Commanderie se déplaçait pour participer à l'anniversaire des 25 ans du Parc Régional de la Montagne de Reims. Active en l'an 2001, la Commanderie se veut ouverte vers l'extérieur et sera présente dans de nouvelles manifestations en 2002. D'ores et déjà, vous pouvez prendre note de la date de son sixième chapitre le 22 juin 2002.

### ENVIRONNEMENT

Cette année les membres du jury pour le concours " **Fleurir la Marne 2001** " nous ont fait remarquer qu'un effort de fleurissement avait été fait à Villers Marmery. Inscrit dans la catégorie maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique, un villériot a été retenu pour le fleurissement de sa façade. M. et Mme HUSSON Thierry ont obtenu la quatrième place. Concourant pour la première fois, nous les félicitons pour ce résultat et espérons que pour 2002 ils renouvelleront l'expérience. Les fleurs et espaces font partie de notre vie au quotidien, ils apportent à notre environnement couleurs agréables au regard, senteurs différentes qui parfument l'air ambiant. Des jeunes bénévoles ont cet été nettoyé des plates-bandes : nous les remercions et leur donnons rendez-vous l'année prochaine.

### NOËL 2001

Les vendanges sont à peine terminées que voici venir au loin les fêtes de fin d'année...

Comment celles-ci se dérouleront-elles ? À ce jour, personne ne le sait encore, mais nous avons décidé d'être optimistes. C'est pourquoi nous demandons quelques volontaires dans chaque quartier pour donner un coup de peinture aux arbres que les jeunes de fête avaient distribué dans tout Villers. Au lendemain de la Fête patronale, ceux ci ont été ramassés et mis en dépôt afin de les récupérer pour les décors de fin d'année. Peints comme il y a quelques années en blanc, ils seront mis à la disposition des responsables de quartiers pour égayer les rues en cette période de fêtes. Une date pour la réunion de préparation vous sera communiquée ultérieurement par la voie de flash info et dans les magasins du village. Pour votre participation active, soyez d'avance remerciés.

## IMAGE DU PASSÉ...



*Merci à Madame Simone Barbier*

### LE CALENDRIER

**Dimanche 25 novembre à 14h00, salle polyvalente**

Loto des écoles, organisé par l'E.S.C.V.M.

**Dimanche 13 janvier salle polyvalente à 15h00**

Traditionnelle Galette des rois avec les Anciens. Participation : 11€.

Inscriptions possibles jusqu'au 6 janvier 2002 auprès de M. Claude Delabarre.

**Samedi 8 décembre à 18h00, église de Villers Marmery**

Cérémonie de la Sainte Barbe, suivie d'un vin d'honneur, salle polyvalente.

**Samedi 12 janvier 2002 à 20h30, salle polyvalente de Villers Marmery**

Spectacle Jacques Prévert avec la troupe "A TRAC THÉÂTRE" de Sillery.

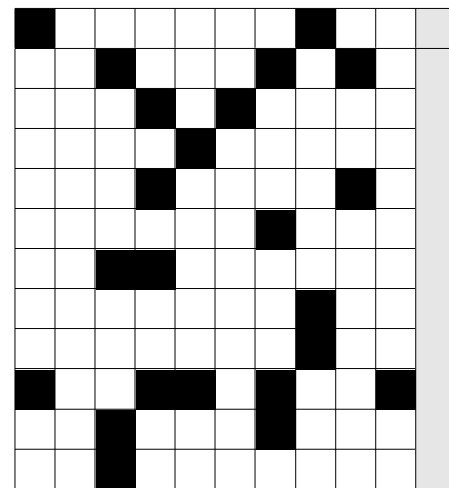
### EN BREF...



- **A TRAC THÉÂTRE**
- Spectacle Jacques Prévert :**
- Le Tableau des merveilles
- Le Bel enfant
- Le Réveillon tragique

Pour cette fin d'année 2001, A TRAC THÉÂTRE nous invite à découvrir le théâtre, trop souvent méconnu, de Jacques Prévert. À travers trois de ses pièces ("le tableau des merveilles", "Le

### Solution des mots-croisés



bel enfant", "le réveillon magique"), la jeune troupe sillerotine nous entraîne dans un monde satyrique, plein d'humour, de poésie.

Rendez-vous donc, avec ces 17 comédiens et leur metteur en scène P. Salzard, le samedi 15 décembre 2001 à 20h30 à la salle des fêtes de VERZY et le samedi 12 janvier 2002 à 20h30 à la salle polyvalente de VILLERS MARMERY.